

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET DE PUBLIER

Nous, soussignés.....et.....
demeurant.....
autorisons Val de Garonne Agglomération à photographier **notre enfant mineur** dont le prénom et
le nom sont....., né le..... à
.....et demeurant à à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives aux droits à l'image, j'autorise Val de Garonne Agglomération à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées pendant une durée **minimale de 4 années** et utilisées directement, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits, et notamment réseaux sociaux de l'Agglomération, Presse, Livre, exposition, Publicité, Projection publique, brochure commerciale, autre: site internet.

A la fin de la durée minimale d'engagement, les représentants légaux de la personne mineure photographiée peuvent, s'ils le désirent, demander la cessation d'exploitation des photos prises ce jour, par courrier recommandé, à Val de Garonne Agglomération - Service communication - place du marché- 47200 Marmande.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à notre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à en faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

La contrepartie des utilisations et prestations précitées ne donne droit à aucune sorte de rémunération.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.
Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à....., leen 2 exemplaires et de bonne foi.

Signature
des représentants légaux de l'enfant.

Signature
Pour Val de Garonne Agglomération.
Pascale CESAR, Directrice Générale des Services